

ARRETE n° ARR 2024 - 0017

Portant délégation de fonctions à Madame Sophia BRIKH, Dix-huitième Adjointe

Le Maire de Vénissieux,

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-10 et L.2122-18,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjointes au Maire,

VU la séance du Conseil municipal du 6 janvier 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de Madame Sophia BRIKH comme Adjointe au Maire en remplacement d'une Adjointe démissionnaire,

ARRETE :

ARTICLE PREMIER - Délégation de fonctions est donnée à Madame Sophia BRIKH, Dix-huitième Adjointe, dans les domaines suivants :

- Santé.
- Droits des femmes.

ARTICLE 2 – Dans le cadre de cette délégation de fonctions, délégation de signature est donnée à Madame Sophia BRIKH, Dix-huitième Adjointe, pour les actes suivants :

SANTE :

- Conventions.
- Contrats.
- Courriers échangés avec des habitants et des partenaires.

DROITS DES FEMMES :

- Conventions.
- Courriers échangés avec des partenaires.
- Contrats.

ARTICLE 3 – Délégation est également donnée à Madame Sophia BRIKH dans les domaines délégués pour :

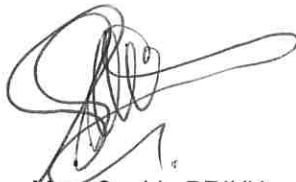
- La signature des devis, des ordres de services et des bons de commande émis en exécution des marchés conclus par la Ville, sans limite de montant.

- L'ensemble des engagements juridiques et comptables inférieurs au seuil réglementaire de dispense de publicité et de mise en concurrence.
- Tout document complémentaire accompagnant les commandes.
- L'attestation de la conformité et de l'exactitude des faits énoncés par les mémoires, factures et pièces justificatives jointes à l'appui des mandats de paiement et de l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en recouvrement des recettes
- La délivrance des extraits du registre des délibérations du Conseil municipal et arrêtés municipaux

ARTICLE 4 – Le Directeur Général des Services et le Trésorier de la Ville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié et notifié à l'intéressée.

VENISSIEUX, le 8 janvier 2024

Spécimen de signature :



Mme Sophia BRIKH



Le Maire,



Michèle PICARD